



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

revendications

Question écrite n° 60462

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés rencontrées par les producteurs de porcs en zone de montagne. Depuis trois ans, les producteurs de porcs de montagne subissent une crise importante qui ne cesse de s'amplifier. Au doublement des coûts de production et à la baisse des prix, se sont ajoutés les effets de la crise qui a fait chuter les cours du porc cet été. Dans quelques semaines, les prêts de trésorerie avec différé de remboursement, contractés il y a deux ans, vont arriver à échéance et les remboursements ne pourront être honorés dans de telles conditions. En l'absence de mesure de sauvegarde pour les zones de montagne et de piémont, des centaines d'emplois risquent de disparaître à la fois en amont et en aval (abattage, découpe et salaison en montagne) et c'est finalement toutes les petites filières de montagne qui sont menacées avec leurs produits typés, si loin de la banalisation voulue par les grandes filières de bassins de production français et européens. Les éleveurs demandent donc la mise en place d'un plan d'urgence pour sauver la production porcine des zones de montagne et de piémont. Il apparaît indispensable d'obtenir une intervention urgente et massive des pouvoirs publics pour accompagner les exploitations porcines ainsi que des mesures structurelles de soutien des producteurs de zone de montagne et de piémont. La France doit porter cette revendication auprès de l'Union européenne afin de l'intégrer dans la future politique agricole commune, d'ici 2013. Enfin, un plan de soutien à la modernisation et au développement commercial, pour les unités de transformation qui valorisent la production des zones à faible densité, doit être mis en place. Il lui demande donc d'indiquer quelles mesures il entend prendre pour sauver les petites filières de montagne et plus particulièrement la production de porcs en zone de montagne.

Texte de la réponse

Les difficultés de marché que rencontre le secteur porcin, depuis la fin de l'année 2007, sont particulièrement importantes pour la production porcine en zone de montagne, alors que les exploitations sont majoritairement de petites structures confrontées à d'importants surcoûts de production. Dès 2008, la filière porcine a bénéficié de dispositifs nationaux de soutien, pour lesquels une attention particulière a été portée aux zones de faible densité, dont les zones de montagne, qui ont été privilégiées dans la répartition des crédits alloués à ces mesures. De surcroît, depuis le 9 novembre 2009, les éleveurs de porcs peuvent bénéficier du plan exceptionnel de soutien à l'agriculture française, annoncé par le Président de la République, le 27 octobre 2009, à Poligny. La diversité des mesures de soutien proposées dans le cadre de ce plan devrait permettre une réponse adaptée aux élevages porcins en zones de montagne, caractérisés par une production mixte, avec une faible spécialisation de la production porcine. Par ailleurs, conscient de l'importance de préserver la production porcine en zones de montagne, les services du ministère chargé de l'agriculture ont engagé une concertation avec les organisations professionnelles, depuis le mois d'avril 2009, afin de définir de nouvelles mesures de soutien adaptées à ce secteur, compatibles avec le droit communautaire. À cet égard, quatre réunions du groupe de travail relatif à la production de porcs en zones de montagne se sont d'ores et déjà tenues. Le dernier groupe de travail, le 11 décembre 2009, a permis de conclure sur un cadre d'intervention ouvert à la production porcine en zone de montagne, à court et moyen terme, au sein du Programme de développement rural hexagonal (PDRH) 2007-

2013. En premier lieu, pour l'année 2010, la mesure d'accompagnement des investissements agricoles pourra bénéficier aux éleveurs de porcs en zones de montagne, au travers du plan de performance énergétique (PPE), initié en 2009 dans le cadre du plan de relance, pour lequel 38 millions d'euros sont prévus en PLF 2010. La liste des investissements éligibles à cette mesure sera déterminée, en étroite concertation avec les responsables professionnels concernés. En second lieu, les mesures relatives à l'accompagnement des signes officiels de qualité seront mobilisées au niveau régional. Ces mesures recouvrent, notamment, la prise en charge des frais de certification inhérents aux démarches de signes de valorisation (certification de conformité des produits) ou de signes de qualité (label rouge, IGP). À cet égard, la production porcine en zone de montagne pourra rejoindre les démarches régionales et départementales mises en oeuvre dans le cadre de l'accompagnement des signes officiels de qualité, prévu au titre des mesures 132 (participation des agriculteurs à des régimes de qualité alimentaire) et 133 (activités d'information et de promotion des produits faisant l'objet de régimes de qualité alimentaire) du PDRH.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60462

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 2009, page 9576

Réponse publiée le : 12 janvier 2010, page 286